



DOSSIER DE CANDIDATURE

BOURSES EN SOUTIEN AUX THESES EN COTUTELLE

ANNÉE 2025

À retourner complété et accompagné des pièces justificatives¹ en un seul fichier par e-mail. :

- Agriculture, Biologie, Environnement, Santé, ed-abies@univ-paris-est.fr
- Cultures et Sociétés, ed-cs@univ-paris-est.fr
- Mathématiques et STIC, ed-mstic@univ-paris-est.fr
- Organisation, Marchés, Institutions, ed-omi@univ-paris-est.fr
- Santé publique, ed-sp@univ-paris-est.fr
- Sciences, Ingénierie et Environnement ed-sie@univ-paris-est.fr
- Sciences de la Vie et de la Santé ed-svs@univ-paris-est.fr
- Ville, Transports et Territoires, ed-vtt@univ-paris-est.fr

Date limite de dépôt du dossier à votre école doctorale le 20 octobre 2024 à minuit

NOM et Prénom du candidat ou de la candidate :

Année de thèse :

Laboratoire :

Directeur ou directrice de thèse :

Adresse web du laboratoire d'accueil :

Nom et coordonnées du co-directeur ou de la co-directrice de thèse

.....

Tél. Professionnel ou personnel : **Tél. portable :**

E-mail :

Pièces à joindre au dossier :

- Une copie de la convention de cotutelle ou à défaut d'un projet de convention de cotutelle ;
- L'adresse web de l'unité d'accueil (ou un document de présentation) ;
- Un projet scientifique d'une page maximum précisant le calendrier et les activités des séjours ;
- Un projet financier décrivant les dépenses à couvrir et la participation (partielle ou totale) demandée à Paris Est Sup ; en cas de cofinancement, en préciser la source et l'utilisation ; les dépenses prévues doivent être détaillées sur les deux ou trois années consécutives de la cotutelle (un séjour d'une seule année ne sera pas pris en compte).

Conditions d'attribution :

- Le financement d'un doctorant ou d'une doctorante inscrit.e au-delà de la 3^{ème} année de thèse est exclu ;
- Avoir une convention de cotutelle signée (ou en cours de signature) ;

¹ L'ensemble des informations et des pièces justificatives doit parvenir à l'Ecole Doctorale sous un seul et même envoi électronique (fichier pdf). Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

- La participation financière de Paris Est Sup est limitée à 3 500 € / doctorant.e par année de thèse et à 10 000 euros au total ;
- La bourse de Paris Est Sup en soutien aux thèses en cotutelle peut être complétée par l'unité de recherche d'origine ou d'accueil mais ELLE N'EST PAS cumulable avec une bourse de mobilité internationale ou d'une autre action incitative de Paris Est Sup ou de l'un de ses membres.

Critères de sélection de l'école doctorale :

- Qualité du projet scientifique précisant le calendrier et les activités des séjours ;
- Clarté du devis financier prévisionnel des mobilités ;
- Existence d'un co-financement si le devis global excède le montant annuel ou total de la participation de Paris Est Sup.

PROJET SCIENTIFIQUE

Rédiger une page maximum en précisant :

- les dates approximatives des séjours couverts par l'aide
- l'activité scientifique prévue durant ces séjours

PROJET FINANCIER

Le montant maximal est fixé à 3 500 € par année calendaire et ne peut dépasser un total de 10 000 € maximum sur 3 ans

Décrire :

- Les dépenses devant être couvertes : sont éligibles les dépenses liées à l'hébergement (dans le pays étranger ou en France) et à un seul aller-retour entre la France et le pays d'accueil
- La participation demandée à Paris-Est Sup.
- En cas de co-financement, en préciser la source et l'utilisation. Financement demandé obtenu

Préciser :

Avis et visa du directeur ou de la directrice de thèse :

Classement dans l'unité et visa du directeur ou de la directrice de laboratoire :

Avis du directeur ou de la directrice de l'école doctorale

Fait à Champs sur Marne/à Créteil, le

Prénom / NOM

***Directeur / directrice de l'école doctorale
« Nom de l'école doctorale »***